



Madame le Maire

A

Monsieur Benoît BECQUART  
Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Circonscription de Béthune 3.

Et les directeurs des écoles élémentaires,  
maternelles et primaires de BEUVRY.

**Objet :** Décision municipale concernant la réouverture des écoles de BEUVRY le 11 mai

Ce mercredi 29 avril 2020, s'est tenue, à 14 H en Mairie, une réunion en visioconférence avec les élus référents, les directeurs des écoles de la commune et monsieur BECQUART, Inspecteur de la circonscription de Béthune 3,. Après avoir écouté la position de chacun, **je vous avais indiqué mon intention de ne pas rouvrir les écoles beuvrygeoises, le 11 mai prochain.**

Néanmoins, j'attendais le protocole sanitaire officiel pour vous écrire et vous annoncez ma décision. Ce dernier est paru ce dimanche 3 mai. J'ai pris connaissance du document de 54 pages, intitulé **Protocole sanitaire pour la réouverture des écoles maternelles et élémentaires- MENJ- 3 Mai 2020.** Il reprend les grandes lignes préconisées dans le rapport du Conseil Scientifique, le document référence, sur lequel les services municipaux s'étaient appuyés pour analyser la faisabilité d'une réouverture des écoles. J'ai d'ailleurs effectué en début de semaine dernière, avec les services municipaux compétents, une visite de chaque bâtiment : écoles et cantines.

A ce jour, les exigences sanitaires préconisées par le **Protocole Sanitaire du MENJ** et exigées par le **Gouvernement** ne peuvent être mise en œuvres. (Besoins matériels, besoins humains, nettoyage des locaux, distanciation sociale inter-individus...). En outre, **la Direction Générale de la Santé** place, chaque soir, depuis le jeudi 30 avril, notre département, **le Pas-de-Calais, en zone rouge** sur la carte du dé-confinement. **Le risque est trop grand et ma responsabilité est engagée.**

**Je vous informe, ce jour et par écrit, de ma décision définitive de ne pas ouvrir les écoles le lundi 11 mai 2020. La sécurité des enfants, des enseignants et des personnels communaux ne pouvant être garantie. Un choix difficile pour l'enseignante que j'étais. Mais un choix responsable.**

Cette décision pourrait évoluer selon les conditions sanitaires exigées et l'évolution de la situation locale (et nationale) de l'épidémie du COVID-19.

**La municipalité continuera, au-delà du lundi 11 mai, à accueillir pour les activités périscolaires les enfants des personnels prioritaires, nécessaires à la gestion de la crise sanitaire (soignants, forces de sécurité intérieure et enseignants) à l'école maternelle Prévert.**

**Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.**



Le Maire

Nadine LEFEBVRE